

Département de Haute-Garonne
Commune de FONBEAUZARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2024

Objet de délibération n°29/2024 : Fixation des tarifs cantine périscolaire et extrascolaire, du multi-accueil et goûters aux famille, à compter du 02 septembre 2024.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 1
Qui ont pris part à la délibération : 20
Date de la convocation : 27/06/2024
Date d'affichage : 27/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU - Sonia CAPELLE - Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ - Laetitia DE MATOS - Nadine DEVILLERS - Christelle GOURGUES - Patrice GRAFFOULIERE - Mostafa LAMRHANI - Raphael MAUDOUIT - Mélanie MIGNOT - Florence MORET - Emmanuel MUNOZ - Francis OULES - Paulette PIQUEMAL - Corine PRONO - Frédéric SIDOR - André VILLATE.

Pouvoir : Serge LASSERRE a donné pouvoir à Robert GRIMAUD

Absents excusés : Jérôme DEYX - Serge LASSERRE - Nadine MAYSSAL CATALANO - Carine MIRANDA

Secrétaire de séance : Patrice GRAFFOULIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de FONBEAUZARD propose un service de restauration scolaire municipale ALAE, ALSH, CAJ et de goûters aux enfants de l'école primaire Buissonnière.

Il rappelle également la mise en place d'une tarification modulée pour les prestations proposées en matière de restauration scolaire, d'accueil et de loisir périscolaires depuis quelques années, le barème de la CAF découpé en 7 tranches, servant de base pour la tarification des prestations ALAE, ALSH et CANTINE :

Tranches	Quotient familial
1	de 0€ à 400 €
2	de 401€ à 700 €
3	de 701€ à 1 000€
4	de 1001€ à 1300
5	de 1301€ à 1600
6	de 1601 à 2000 €
7	+ de 2001 €

C'est en fonction du quotient familial avec ces 7 tranches qu'a été établie la proposition de tarifications par la Commission Scolaire, Enfance et Jeunesse, applicable à la nouvelle rentrée scolaire 2024/2025, au 2 septembre 2024, comme ci-dessous :

Prix du repas midi au Restaurant scolaire :

Tranches	Tarif enfant
De 0€ à 400 €	3,30 €
De 401€ à 700 €	3,52 €
De 701€ à 1 000€	3,70 €
De 1001€ à 1300 €	4,00 €
De 1301€ à 1600 €	4,47 €
De 1601 à 2000 €	4,97 €
+ de 2001€	5,34 €

Présence sans inscription préalable ou hors délai : 6,50 €

Prix du repas adulte : 5,34 €

Prix de l'ALAE : (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

Tranches	Forfait Mensuel matin/midi/soir
De 0€ à 400 €	12,54 €
De 401€ à 700 €	15,68 €
De 701€ à 1 000€	17,77 €
De 1001€ à 1300 €	20,90 €
De 1301€ à 1600 €	22,99 €
De 1601 à 2000 €	25,08 €
+ de 2001€	28,22 €

Présence sans inscription préalable ou hors délai : 10 €

Prix ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Demi-journée :

Tranches	Prix ALSH 1/2 journée avec repas et goûter
De 0€ à 400 €	7,48€
De 401€ à 700 €	8,17€
De 701€ à 1 000€	8,82€
De 1001€ à 1300 €	9€85
De 1301€ à 1600 €	11€00
De 1601€ à 2000 €	12€81
+ de 2001€	14€48

Journée complète :

Tranches	Journée complète* Avec repas et avec goûter	Journée complète* sans repas et sans goûter pour Sorties et PAI
De 0€ à 400 €	12,60 €	9,30 €
De 401€ à 700 €	14,65 €	11,13 €
De 701€ à 1 000€	15,87 €	12,17 €
De 1001€ à 1300 €	17,27 €	13,27 €
De 1301€ à 1600 €	19,10 €	14,63 €
De 1601€ à 2000 €	21,17 €	16,20 €
+ de 2001€	21,96 €	16,62€

* Il pourra être prévu un supplément de 5 euros pour les sorties de base (cinéma, théâtre), la participation pourra être revue ponctuellement à la hausse également pour toute autre sortie ponctuelle onéreuse (parc aventure...).

Point Jeunes :

La cotisation annuelle d'adhésion s'élève à 25 euros par personne pour les habitants et 35 euros pour les extérieurs à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des prestations sera facturé sous la régie recettes « cantine, ALSH, ALAE, études surveillées » par le régisseur de recettes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- L'application de cette hausse variable en fonction du quotient familial des familles, au regard des sept tranches actuelles en vigueur sur la commune.
- La proposition des tarifs précités pour la cantine scolaire, les accueils péris/extras scolaires
- La gratuité pour l'équipe d'animation intervenant le midi sur le terrain
- Charge monsieur le Maire de cette application tarifaire prenant effet à la rentrée scolaire du 02 septembre 2024 et de toutes les modalités pratiques.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

FONBEAUZARD, le 04 juillet 2024.

Pour copie conforme.

**Le Maire,
R. GRIMAUD**

Document signé électroniquement.